



Concours photo de la commune de Guern, 2ème édition

Du 15 mars au 17 mai 2024 – Gratuit

« Ombres et Lumières »

Concours photo, couleur ou noir et blanc, ouvert à tout photographe amateur : enfant et adulte.

Nombre de participants limité à 40 personnes.

Le thème du concours de cette année est « **Ombres et Lumières** ». Tous les sujets sont possibles (flore, faune, architecture, portrait...). Chaque participant peut présenter **jusqu'à 2 photos**.

Le non-respect d'un ou de plusieurs articles du règlement ci-dessous entraînera automatiquement la radiation de la participation. La ou les photos ne seront pas présentées au jury et ne seront pas exposées.

Article 1 : L'inscription au concours

Pour participer, il est nécessaire de remplir le bulletin d'inscription (en annexe au règlement). Possibilité de le demander à la mairie ou la médiathèque de Guern, ou de le télécharger à partir du site de la commune : <http://guern.fr/>

Une fois complété, le bulletin d'inscription est à envoyer par mail à mediatheque.guern@orange.fr ou à déposer à la médiathèque. Les mineurs doivent impérativement se munir d'une autorisation écrite au préalable par un de leurs représentants légaux (à compléter dans le bulletin d'inscription).

Article 2 : Le format et la restitution des photos

Les images restituées devront être au format JPEG, en haute définition, c'est-à-dire avec au moins 3 Mo. Aucun élément permettant d'identifier le photographe ne doit apparaître sur la photo (*bordure, titre, logo, signature...*)

Chaque photo numérique doit comporter un nom de fichier « *nom-prénom-titre.jpg* » et être transmise en mode numérique, soit directement, soit par téléchargement, à l'adresse mail : mediatheque.guern@orange.fr

Par souci d'égalité, la commune prend en charge les coûts d'impression (tirages, papier, encre) au format 20x30 cm (A4).

Les photos sont à restituer au plus tard pour le **vendredi 17 mai 2024 à minuit** et seront exposées à la médiathèque de Guern pendant le mois de juin 2024, permettant au public et aux jurys de voter.

Article 3 : La responsabilité des participants

Chaque participant déclare être l'auteur des photos transmises et que celles-ci ont été réalisées sans montage. Le traitement de l'image grâce à un logiciel est possible mais sans montage, sans ajout ou suppression d'éléments dans l'image, ni juxtaposition ou fusion de plusieurs images. Le participant reconnaît également avoir obtenu préalablement les autorisations nécessaires à la diffusion de l'image. Le droit à l'image doit être respecté : sont autorisées les photos avec des personnes non reconnaissables ou des personnes reconnaissables ayant rempli une autorisation de publication.

Chaque participant cède à titre gracieux à la commune de Guern tous les droits pour utiliser et exploiter les photographies du concours sur tous ses supports de communication : exposition, site internet, réseaux sociaux, journal de la commune et tout autre média...

Sera automatiquement éliminée par le jury toute photographie à caractère pornographique, discriminatoire, raciste, ou de nature à choquer ou porter atteinte à la vie privée d'une ou plusieurs personnes et/ou aux droits de celles-ci sur leur image ou à la propriété de leur bien. Le participant ne peut pas aller à l'encontre de la décision de l'organisateur en cas de suppression des photos jugées irrecevables.

L'organisateur de ce concours ne pourra être tenu responsable de tout problème lié au déroulement du concours (erreur humaine, problème technique ou de quelque nature que ce soit) ou de fichier image reçu endommagé.

Article 4 : Les membres du jury, les critères de jugement, les prix à gagner

Au total, cinq prix seront attribués.

Le jury décernera trois prix, le conseil municipal des enfants, un prix, et le prix du public sera remis au cliché qui aura obtenu le plus de votes lors de l'exposition en médiathèque.

Les 5 membres du jury sont Janol Apin (photographe), Vernus (peintre), Francis Benincà (sculpteur), Gurvan Leray (commission culture de Guern), Simon Grapin (représentant de l'association Grains d'Image)

Le jugement des photos présentées sera effectué sur deux critères :

- la qualité technique : l'exposition, la netteté, la composition...
- la qualité artistique : l'originalité, l'émotion ou l'intérêt qui s'en dégage...

Les différents prix sont :

Prix du Jury :

- 1^{er} prix : Un stage au choix chez Grains d'Images + 4 impressions 20*30 cm chez Grains d'Image
- 2^e prix : Un repas pour deux au restaurant L'Île aux Oiseaux à Guern + 2 impressions 20*30 cm chez Grains d'Image
- 3^e prix : Le livre « Composez, réglez, déclenchez ! La photo pas à pas. » de Anne-Laure Jacquart + 2 impressions 20*30 cm chez Grains d'image

Prix du Conseil Municipal des Enfants :

2 entrées pour La Balade du Père Nicolas + 2 impressions 20*30 cm chez Grains d'Image

Prix du Public :

Entrée famille au Village de Poul Fetan + 2 impressions 20*30 cm chez Grains d'Image

La remise des prix aura lieu le vendredi 5 juillet 2024 à 18h à la médiathèque de Guern.

Article 5 : Le calendrier

Lancement du concours	Vendredi 15 mars 2024 à 20h à la Ruche
Dates de participation au concours	Du 15 mars au 17 mai 2024 à minuit
Dates d'exposition et période de vote (prix public , prix du jury, prix du conseil municipal des enfants)	Du 1 ^{er} au 29 juin 2024 à la médiathèque
Date des résultats et de la remise des prix à la médiathèque	Vendredi 5 juillet 2024 à 18h à la médiathèque

*Dans le cadre de ce concours, pour celles et ceux qui souhaitent améliorer leur(s) prise(s), une matinée de formation payante et sur inscription (5€), est proposée par l'association Grains d'image de Pontivy, le **samedi 23 mars 2024 de 9h à 12h** ; Apprendre à lire une image pour mieux réussir ses photos - La construction d'une image : lignes / couleurs / point de vue / composition / le point fort. Les **samedis 13 & 27 avril, de 10h à 12h** et sur inscription aussi, deux autres ateliers conseil/coaching sont proposés. Ces ateliers ont pour but de finaliser le traitement numérique de ou des photos que vous voulez présenter au concours, ou simplement de vous aider à faire un choix ou un point sur votre travail.*

Inscription auprès de la médiathèque : mediatheque.guern@orange.fr

**Inscription au concours PHOTO du 15 mars au 17 mai 2024
organisé par la Mairie de Guern**

Les photos sont à restituer au plus tard **le vendredi 17 mai 2024 à minuit**
et seront exposées pendant le mois de juin 2024 permettant au public et au jury de voter.

NOM et Prénom du participant

Adresse

Code Postal **Commune**

Tél

Mail

Date de naissance **Age** Majeur Mineur *

Déclare participer au Concours Photos organisé par la commune de Guern du 15 mars au 17 mai 2024
et avoir pris connaissance du règlement du concours et en respecter toutes les clauses.

*** Autorisation parentale pour les mineurs :**

Je soussigné *Demeurant à*

*Représentant légal de l'enfant pré cité, l'autorise à participer au Concours Photos organisé par la
commune de Guern du 15 mars au 17 mai 2024*

A Le

Signature du participant

et/ou

du représentant légal pour les mineurs